



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

Arrêté : 2023-ADM-08

ARRETE PORTANT MODIFICATION DES ARRETES n° 2020-ADM-08 du 25 juillet 2020 et n°2021-ADM-05 du 28 avril 2021 CONCERNANT LA DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MONSIEUR EMMANUEL VAN BRACKEL, 4^{ème} VICE-PRESIDENT

La Présidente de Pays de Blain Communauté,

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la Présidente à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté une partie de ses fonctions aux Vice-présidents ;

VU la délibération n°2020 07 01 en date du 10 juillet 2020 portant élection de la Présidente ;

VU la délibération n°2020 07 03 du Conseil communautaire 10 juillet 2020 portant élection des Vice-présidents ;

VU les délibérations n°2020 07 02 et n°2021 04 17 modifiant les délégations du Conseil communautaire à la Présidente ;

VU la délibération n°2023 10 03 du Conseil communautaire du 25 octobre 2023 modifiant les commissions communautaires thématiques de Pays de Blain Communauté ;

VU l'arrêté n°2021-ADM-05 du 28 avril 2021

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté intercommunal n°2021-ADM-05 du 28 avril 2021 est modifié comme suit :

Délégation de fonction et de signature est donnée, à compter du 28 avril 2021, à Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, 4^{ème} Vice-Président de Pays de Blain Communauté, dans les domaines des finances, marchés publics et contractualisations et des équipements sportifs.

ARTICLE 2 : L'article 2 de l'arrêté n° 2021-ADM-05 du 28 avril 2021 est modifié comme suit :

Délégation permanente est donnée à M. Emmanuel VAN BRACKEL à compter du 26 octobre 2023, à l'effet de signer au nom de la Présidente, tous courriers, décisions, conventions pour les domaines suivants :

FINANCES, MARCHES PUBLICS ET CONTRACTUALISATIONS :

- Stratégie et prospective financière de la Communauté de communes
- Préparation des budgets

- Gestion de la dette et de la trésorière
- Gestion des marchés publics
- Gestion du patrimoine communautaire
- Subventions et contractualisations (Etat, Région et Département)
- Evaluation des politiques publiques
- Schéma de mutualisation des services communes/intercommunalités

EQUIPEMENTS SPORTIFS :

- Gestion des équipements sportifs et des actions sportives d'intérêt communautaire :
 - ✓ Centre aquatique Canal Forêt,
 - ✓ Stade d'athlétisme Colette BESSON.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après signature, affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Blain, le 15 novembre 2023

La Présidente

Rita SCHLADT



La Présidente

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le

15/11/2023

Signature :

[Handwritten signature]